



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# De l'accès à l'autonomisation

Stratégie de l'UNESCO pour l'égalité des genres  
dans et par l'éducation 2019-2025



---

## Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'éducation est la priorité première de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation et son Secteur de l'éducation assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional dans ce domaine, renforce les systèmes nationaux d'éducation et répond aux défis mondiaux actuels par le biais de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'égalité des genres et l'Afrique.



Secteur de  
l'éducation

## L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en oeuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



---

Publié en 2019 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

ISBN 978-92-3-200184-9

© UNESCO 2019



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Titre original : *From access to empowerment: UNESCO strategy for gender equality in and through education 2019-2025*

Publié en 2019 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture: © James Stone/Plan International

Création graphique et impression : UNESCO CLD 1294.19

Imprimé en France

# De l'accès à l'autonomisation

Stratégie de l'UNESCO pour l'égalité des genres  
dans et par l'éducation 2019-2025

# Avant-propos

L'éducation est au cœur du Programme 2030 et essentielle à sa réussite globale. L'éducation est avant tout un droit fondamental, mais aussi un moteur de la transformation économique, sociale et politique. Elle a le pouvoir de créer un monde plus juste, prospère et inclusif pour toutes et tous.

Seule l'éducation peut donner aux individus de tous âges les moyens d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour s'adapter aux changements – démographiques, climatiques et technologiques, pour ne citer que ceux-là – qui affectent l'ensemble de nos sociétés. L'éducation des filles et des femmes peut sauver des vies, en stimulant les effets multiplicateurs qui réduisent la pauvreté, la mortalité maternelle et infantile et les mariages précoces.

Malgré les progrès accomplis au cours des dernières décennies pour élargir l'accès à l'éducation, il est nécessaire d'aller plus loin. Nous devons changer la portée et le niveau de notre ambition pour atteindre la promesse de l'éducation universelle de qualité qui donne aux apprenants des compétences pour la vie, le travail et le leadership.

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO lance cette stratégie pour articuler la réflexion et l'action transformatrices que nous jugeons indispensables pour réaliser l'égalité des genres dans et par l'éducation, ainsi que nos

investissements stratégiques pour accomplir cette transformation à l'horizon 2025.

Les défis sont clairs. Les préjugés de genres continuent d'imprégner l'ensemble du système éducatif et sont souvent perpétués au lieu d'être contestés. Ces derniers vont de l'absence de leaders féminins dans les manuels scolaires, aux attentes différentes des enseignants concernant les filles et les garçons, en passant par les politiques scolaires qui excluent les filles enceintes au lieu de les respecter, de les protéger et de garantir leur droit à l'éducation.

Cette stratégie met l'accent sur la transformation à l'échelle du système au profit de tous les apprenants, et sur des interventions ciblées pour soutenir l'autonomisation des filles et des femmes. Elle propose trois thématiques prioritaires distincts : meilleures données pour éclairer l'action ; meilleurs cadres juridiques, politiques et de planification pour faire progresser les droits ; et meilleures pratiques d'enseignement et d'apprentissage pour autonomiser.

La stratégie aidera les programmes et les actions de l'UNESCO à atteindre notre vision, en traduisant nos objectifs en gains vitaux pour la société, permettant ainsi aux filles et aux femmes, et aux garçons et aux hommes, de réaliser leurs droits et leur potentiel dans et par l'éducation.



**Stefania Giannini**  
Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation

# Table des matières

Introduction .....	4
Aperçu de la stratégie .....	5
Raison d'être .....	6
La vision de l'UNESCO .....	8
Théorie du changement .....	9
Meilleures données pour éclairer l'action .....	10
Meilleurs cadres juridiques, politiques et de planification pour faire progresser les droits .....	12
Meilleures pratiques d'enseignement et d'apprentissage pour autonomiser .....	14
Mise en œuvre de la stratégie .....	18
Acronymes .....	26
Références .....	27

# Introduction

## L'égalité des genres est un droit fondamental et un pilier nécessaire à l'édification d'un monde durable, pacifique et prospère.

Elle constitue, avec l'autonomisation des femmes et des filles, un objectif de développement durable à part entière (ODD 5) du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ODD 5 est lui-même indissociable de l'ODD 4, qui assure à tous une éducation inclusive, équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Le Programme 2030 envisage un monde « où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine... un monde où règne l'égalité des chances, pour que le potentiel humain soit pleinement réalisé<sup>1</sup> », un monde où tous les pays adoptent des approches garantissant « aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, non seulement le même accès aux différents cycles d'enseignement, jusqu'à leur terme, mais aussi les mêmes possibilités de s'épanouir grâce à l'éducation<sup>2</sup> ».

Pour garantir non seulement l'égalité dans l'accès à l'éducation, mais aussi dans les possibilités d'épanouissement qu'offre cette dernière, il convient de mener une réflexion et une action transformatrices. La première étape essentielle consiste à assurer la parité entre les genres – soit une quantité et une proportion égales de filles et de garçons – en matière de scolarisation et d'achèvement des études aux différents niveaux de l'enseignement. Mais ce n'est pas tout. Il faut tirer parti de toute la force de frappe de l'éducation pour s'attaquer aux relations de pouvoir inégales, aux normes sociales, aux pratiques discriminatoires et aux systèmes de croyances, qui renforcent l'inégalité et l'exclusion liées au genre dans la société. Il faut mettre en place une éducation qui tienne compte des besoins, des intérêts et du vécu de tous les apprenants, et qui s'attaque aux désavantages croisés et combinés qui peuvent empêcher les individus – quel que soit leur âge – d'exercer pleinement leur droit de participer à l'éducation, d'en bénéficier et de terminer leurs études.

La présente Stratégie a été élaborée pour articuler la contribution de l'UNESCO à la réalisation de ce programme de transformation.

Elle s'appuie sur son engagement de longue date en faveur de l'égalité des genres<sup>3</sup>, ainsi que sur les enseignements tirés de plusieurs décennies de promotion de l'égalité des genres dans, et par l'éducation<sup>4</sup>.

Elle tire parti de la valeur ajoutée et des avantages comparatifs de l'Organisation, et notamment notre :

- ▶ expertise en matière d'éducation à tous les niveaux de l'enseignement (de la petite enfance à l'éducation des adultes) et selon toutes les modalités de prestation (y compris l'éducation formelle, non formelle et informelle) ;
- ▶ force de rassemblement à l'échelle mondiale, notamment en tant qu'organisme spécialisé des Nations Unies pour l'éducation en charge de la direction, de la coordination et du suivi de l'ODD 4 –Éducation 2030 ;
- ▶ capacité à mobiliser et à promouvoir la coopération entre les disciplines et les secteurs, en s'appuyant sur ses grands programmes dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication et de l'information ;
- ▶ relation privilégiée avec les ministères de l'éducation, l'UNESCO étant le seul organisme des Nations Unies qui dispose d'un réseau mondial d'organismes nationaux de coopération dans 193 pays ;
- ▶ capacité à produire et à partager des connaissances, notamment grâce au mandat de l'Institut de statistique de l'UNESCO qui est la source officielle de données comparatives transnationales sur l'éducation ;
- ▶ aptitude à renforcer les capacités institutionnelles des ministères de l'éducation en vue de la planification et de la gestion de leurs systèmes éducatifs.

La Stratégie a été élaborée à l'issue d'une large consultation et s'inscrit en conformité avec différents cadres programmatiques institutionnels<sup>5</sup> et documents stratégiques de l'UNESCO axés sur l'éducation<sup>6</sup>, l'égalité des genres<sup>7</sup>, la jeunesse<sup>8</sup>, les petits États insulaires en développement<sup>9</sup> et la priorité globale Afrique<sup>10</sup>, ainsi que d'autres exigences<sup>11</sup> et cadres normatifs<sup>12</sup> des Nations Unies. Elle orientera les programmes de l'Organisation, son action et l'allocation des ressources nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Elle favorisera également la cohérence et le caractère collectif de son action, et renforcera les partenariats avec les parties prenantes s'étant engagées à garantir, d'ici à 2030, l'égalité des genres dans et par l'éducation.

# Aperçu de la stratégie



## Raison d'être

### **Au cours des dernières décennies, des progrès considérables ont été accomplis dans l'élargissement de l'accès à l'éducation, en particulier en matière de scolarisation au niveau primaire.**

La parité – soit une quantité et une proportion égales de filles et de garçons – a été atteinte en moyenne au niveau mondial dans l'enseignement primaire et les deux cycles de l'enseignement secondaire. Toutefois, les moyennes masquent des disparités persistantes selon le niveau d'éducation et la région. Dans certaines régions, seuls deux tiers des pays ont instauré la parité dans le primaire et cette proportion chute à la moitié pour le premier cycle du secondaire et à un quart pour le second cycle. Dans les pays les plus pauvres, les filles sont surreprésentées parmi les enfants qui ne seront jamais scolarisés. Dans d'autres pays, les garçons sont plus à risque de ne pas progresser et de ne pas terminer leurs études<sup>13</sup>. Pour les populations les plus marginalisées, les progrès sont beaucoup trop lents et nombreux sont ceux qui n'acquièrent jamais les compétences de base nécessaires pour lire et écrire (voir encadré 1).

Il reste un long chemin à parcourir pour parvenir à l'autonomisation et à l'égalité des genres dans et par l'éducation. Dans de trop nombreux contextes, les préjugés sexistes et la discrimination fondée sur le genre continuent d'imprégner l'ensemble du processus éducatif. Les systèmes éducatifs perpétuent souvent les inégalités de genre au lieu de les combattre. Ce biais se retrouve dans les processus d'enseignement et d'apprentissage, notamment dans l'engagement différentiel – les attentes des enseignants vis-à-vis de leurs élèves de différents genres et leurs interactions avec eux –, et dans les stéréotypes de genre présents dans les manuels scolaires et les matériels didactiques. L'inadéquation des ressources et des infrastructures visant à offrir des environnements sûrs et propices à l'apprentissage, ainsi que l'insuffisance des cadres politiques, juridiques et de planification, liés aux mesures d'exécution, qui respectent le droit à l'éducation, le protègent et le mettent en œuvre, sont trop souvent la norme.

L'éducation recèle d'énormes potentialités pour remettre en question le caractère inégalitaire des normes, des pratiques et des relations sociales et de genre, ainsi que pour les transformer et pour favoriser l'acceptation de l'égalité des genres en tant que valeur et droit fondamental. La création d'environnements d'apprentissage sûrs et de haute qualité qui encouragent activement les hommes et les femmes – quel que soit leur sexe ou leur âge – à porter un regard critique sur les inégalités entre les genres, et la mise en place d'approches scolaires globales qui prennent en compte l'environnement scolaire élargi et sa communauté peuvent aider à promouvoir un changement durable<sup>14</sup>.

Le taux de scolarisation continue d'augmenter à l'échelle mondiale. Il faut mettre à profit ce potentiel de transformation. Cela exige d'aller plus vite en matière de volonté politique, d'innovations et d'investissements stratégiques au service d'approches visant à s'attaquer aux obstacles structurels et aux causes profondes des inégalités de genre, et notamment aux normes, aux attitudes et aux pratiques sociales discriminatoires. Cela requiert également la mise en place de systèmes éducatifs qui promeuvent l'égalité des genres dans tous les domaines de l'éducation, depuis les politiques et les plans nationaux jusqu'au recrutement et à la formation des enseignants, en passant par les programmes, les manuels scolaires et le matériel didactique, sans oublier l'environnement d'apprentissage.

Les efforts visant à promouvoir l'égalité des genres doivent démarrer tôt, car les enfants commencent à comprendre le concept de genre entre trois et sept ans<sup>15</sup>, et c'est également à partir de cette tranche d'âge que les stéréotypes de genre influencent la perception de soi et les intérêts des enfants<sup>16</sup>. L'adolescence, et en particulier la pré-adolescence, offre une autre occasion d'intervenir étant donné qu'à cet âge,



les jeunes sont soumis à de fortes pressions sociales enjoignant aux garçons et aux filles, ainsi qu'à ceux qui ne correspondent pas aux notions binaires du genre, de se conformer aux normes existantes en matière de genre<sup>17</sup>. C'est aussi une période souvent marquée par une augmentation des restrictions imposées aux filles et une plus grande indépendance accordée aux garçons, deux facteurs qui peuvent avoir des conséquences sur leur participation à l'éducation.

Pour parvenir à l'égalité des genres dans de nombreuses régions du monde, une action complémentaire et collective qui dépasse le simple champ de l'éducation pour défendre les droits et l'autonomisation des filles et des femmes est également nécessaire. En effet, des obstacles institutionnels, sociétaux, politiques et juridiques ont traditionnellement empêché ces dernières de participer pleinement à l'éducation, d'en bénéficier et de terminer leurs études. Il convient notamment de porter une attention particulière aux femmes et aux filles subissant des formes de discrimination croisées et multiples, telles que les discriminations liées à l'appartenance ethnique, au handicap ou au statut migratoire ou autochtone.

L'éducation des filles s'est avérée bénéfique non seulement au niveau des individus, mais aussi à celui de la société dans son ensemble<sup>18</sup>. Lorsque les filles reçoivent une éducation, leur vie et celle de leurs enfants, de leur famille, de leur communauté et de leur pays s'améliore. Les perspectives en matière de santé, d'éducation et de leadership ainsi que les perspectives sociales et économiques s'améliorent tandis que diminue la vulnérabilité à la pauvreté, à la maladie, à l'exploitation et à la violence<sup>19</sup>. L'amélioration des résultats scolaires des garçons favorise également leur transition en douceur vers un emploi productif et leur participation active à la vie sociale, contribuant ainsi à l'édification d'une société plus égalitaire.

C'est dans cet esprit que l'UNESCO lance une double approche pour accélérer l'action en faveur de l'égalité des genres dans et par l'éducation, en mettant l'accent sur la transformation à l'échelle du système au profit de tous les apprenants, et sur des interventions ciblées pour soutenir l'autonomisation des filles et des femmes.



### Encadré 1 Aperçu des inégalités liées au genre persistantes dans l'éducation

- ▶ 15 millions de filles et 10 millions de garçons ne mettront jamais les pieds dans une salle de classe<sup>20</sup>.
- ▶ Les filles réfugiées sont deux fois moins susceptibles que leurs homologues masculins d'accéder à l'enseignement secondaire<sup>21</sup>.
- ▶ Deux tiers des 750 millions d'adultes analphabètes sont des femmes ; une proportion inchangée depuis 1976, date du recensement le plus ancien à l'échelle mondiale<sup>22</sup>.
- ▶ 152 millions d'enfants – principalement des garçons – sont pris au piège du travail des enfants, ce qui entraîne des répercussions importantes sur leur éducation<sup>23</sup>.
- ▶ 650 millions de filles et de femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans<sup>24</sup>, ce qui entraîne le plus souvent la fin brutale de leur éducation<sup>25</sup>.
- ▶ Chaque année, 246 millions d'enfants sont victimes de violences liées au genre au sein des écoles et dans leurs environs<sup>26</sup>.
- ▶ 328 millions de garçons et 290 millions de filles n'atteignent pas le niveau minimum de compétences en lecture à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire<sup>27</sup>.
- ▶ Près d'un milliard de filles et de femmes n'ont pas les compétences nécessaires pour réussir dans des marchés du travail en mutation rapide<sup>28</sup>.
- ▶ Les femmes ne représentent que 35 % des étudiants de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM)<sup>29</sup>.

**L'éducation des filles s'est avérée  
bénéfique non seulement  
au niveau des individus, mais  
aussi à celui de la société dans  
son ensemble**

## La vision de l'UNESCO

**L'UNESCO envisage un monde où l'égalité des genres dans et par l'éducation est atteinte, garantissant à chacun – filles et garçons, hommes et femmes – l'égalité des droits et des chances en matière d'éducation et d'autonomisation, ainsi que les moyens de façonner leur vie et leur avenir.**

Fort de cette vision et conformément au mandat de l'Organisation, la Stratégie orientera l'action en vue de la réalisation des ODD, et en particulier de l'ODD 4, qui vise à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et de l'ODD 5 relatif à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. La Stratégie aborde le processus éducatif dans son ensemble, à tous les niveaux d'enseignement et selon toutes les modalités de prestation, afin d'assurer l'égalité en matière :

- ▶ d'accès à l'éducation, y compris la représentation égale des garçons et des filles, des hommes et des femmes à tous les niveaux et dans les différents domaines de l'enseignement ;
- ▶ d'expérience d'apprentissage, grâce à des contenus, processus et environnements d'enseignement et d'apprentissage qui changent la donne en matière d'égalité des genres et à des politiques, des plans et des ressources favorisant l'égalité ;
- ▶ de résultats de l'apprentissage, tenant compte notamment des bienfaits de l'éducation qui se traduisent par des progrès plus larges au niveau sociétal, tels que la participation à la vie publique et à la prise de décisions politiques, l'accès à un travail et à des revenus décents et l'autonomie.

### La Stratégie a deux objectifs :



Renforcer les systèmes éducatifs pour être transformateurs et promouvoir l'égalité des genres



Autonomiser les filles et les femmes grâce à l'éducation, pour une vie et un avenir meilleurs

### Et trois thématiques prioritaires :



Meilleures données pour éclairer l'action



Meilleurs cadres juridiques, politiques et de planification pour faire progresser les droits



Meilleures pratiques d'enseignement et d'apprentissage pour autonomiser

L'UNESCO a conscience du fait que le genre interagit avec d'autres caractéristiques telles que l'âge, l'appartenance ethnique, la prospérité, le statut, le handicap, la situation géographique et l'orientation sexuelle et reconnaît la diversité des identités et des expressions de genre.

L'Organisation s'engage à faire en sorte que tous les individus puissent exercer leurs droits et réaliser leur potentiel dans et par l'éducation.



# Théorie du changement

## STRATÉGIE DE L'UNESCO POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS ET PAR L'ÉDUCATION

Un monde où l'égalité des genres dans et par l'éducation est atteinte, garantissant à chacun – filles et garçons, hommes et femmes – l'égalité des droits et des chances en matière d'éducation et d'autonomisation, ainsi que les moyens de façonner leur vie et leur avenir

### RÉSULTAT 1



Les systèmes éducatifs sont transformateurs et favorisent l'égalité des genres

### RÉSULTAT 2



Les filles et les femmes accèdent à l'autonomisation grâce à l'éducation, pour une vie et un avenir meilleur

Les enseignants et le personnel scolaire garantissent des espaces et des pratiques égalitaires, afin que tous les apprenants puissent s'épanouir

Les contenus et les matériels didactiques favorisent l'égalité des genres et sont exempts de stéréotypes de genre

Une politique et une législation non discriminatoires garantissent le droit de tous à l'éducation

La direction des écoles garantit des cadres d'apprentissage sûrs, exempts de VGMS

Les plans nationaux des secteurs de l'éducation tenant compte du genre orientent les investissements stratégiques

Le renforcement des cadres de suivi contribue à faire progresser l'égalité des genres dans l'éducation

Les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation évaluent régulièrement les inégalités de genre

Le suivi de l'ODD 4 contribue à renforcer une responsabilité accrue pour les résultats sur l'égalité des genres

Les programmes d'éducation renforcent l'alphabétisation des femmes et développent leurs compétences pour la vie quotidienne et professionnelle

L'ECS développe les connaissances, les valeurs et les compétences pour mener une vie saine et avancer l'égalité des genres

Le soutien à la mise en place de conditions d'hygiène menstruelle et d'assainissement satisfaisantes garantit la dignité et les droits des filles

Les garçons et les hommes remettent en question les inégalités et les normes de genre délétères

Les filles et les femmes bénéficient de l'égalité d'accès à l'EFTP et acquièrent des compétences nécessaires pour intégrer le monde du travail

L'éducation aux compétences numériques renforce les aptitudes nécessaires à la vie quotidienne et professionnelle et développe le potentiel des filles dans le domaine des TIC

Les normes de genre favorisent la participation des femmes dans le domaine des STEM, ou dans toute autre filière de leur choix

Les mécanismes de coopération interministérielle permettent de lutter contre le mariage des enfants et d'autres violations de droits

### PLAN DE MISE EN ŒUVRE

#### THÉMATIQUES PRIORITAIRES



Meilleures données pour éclairer l'action



Meilleurs cadres juridiques, politiques et de planification pour faire progresser les droits



Meilleures pratiques d'enseignement et d'apprentissage pour autonomiser

#### MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

La coordination est soutenue par la Section pour l'éducation en vue de l'égalité des genres

Les compétences en matière d'égalité des genres sont renforcées dans l'ensemble du Secteur de l'éducation

Des partenariats élargis sont établis aux niveaux mondial, régional et national

Le leadership et le plaidoyer avancent les trois thématiques prioritaires

Les plans d'action et la mobilisation des ressources sont définis annuellement

### PRINCIPES DIRECTEURS

Notre approche est fondée sur les droits

Nous visons à changer la donne

Nous encourageons l'appropriation nationale

Nous nous appuyons sur des données factuelles

Nous travaillons en partenariat

Notes : ECS=éducation complète à la sexualité, EFTP= Enseignement et formation techniques et professionnels, ODD=Objectif de développement durable, STEM=Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, TIC= technologies de l'information et de la communication, VGMS=violence liée au genre en milieu scolaire

# Meilleures données pour éclairer l'action



## **Des données de qualité et actuelles sont indispensables à l'élaboration des politiques, à la planification et à la mise en œuvre d'interventions stratégiques pour faire progresser l'égalité des genres dans et par l'éducation.**

Elles peuvent aider les pays à identifier et à analyser les tendances et les schémas liés au genre, ainsi qu'à mieux planifier et cibler les ressources pour remédier aux inégalités. Elles peuvent également contribuer à identifier et à orienter les interventions susceptibles d'influer sur la participation à l'éducation, sur l'apprentissage et sur l'autonomisation, depuis la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur et au-delà.

Le cadre de suivi de l'ODD 4 constitue une avancée par rapport à celui qui avait été établi pour les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans la mesure du possible, les 11 indicateurs mondiaux relatifs à l'ODD 4 doivent être ventilés par sexe, tandis que l'indicateur 4.5.1 définit les critères nécessaires à l'établissement d'un indice de parité pour tous les indicateurs pouvant être ventilés de la sorte. En outre, les pays sont invités à évaluer le niveau d'intégration de la question de l'égalité des genres dans leurs politiques nationales d'éducation, leurs programmes d'études, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves ; ainsi qu'à contrôler la présence d'installations sanitaires non mixtes<sup>30</sup>.

Malgré ces progrès, le cadre de suivi ne va pas assez loin. Pour être complet en matière d'égalité des genres dans et par l'éducation, sa portée devrait être beaucoup plus élargie, et il devrait avoir notamment recours à des indicateurs qui tiennent compte : des normes, des valeurs et des attitudes sociales et sexospécifiques

(dont la plupart est susceptible d'être influencée par l'éducation) ; des lois et des politiques directement ou indirectement relatives à l'éducation ; de l'affectation des ressources ; et des pratiques et des environnements d'enseignement et d'apprentissage<sup>13,31</sup>. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour repérer les disparités dans les contextes d'apprentissage informel et non formel en tenant compte de l'apprentissage tout au long de la vie, et pour s'assurer que des données sont collectées sur les personnes les plus marginalisées. Étant donné qu'en matière d'éducation, les inégalités peuvent s'accroître au fil du temps, les mesures doivent commencer dès les premières années d'études et tenir compte des désavantages qui s'accumulent tout au long du cycle éducatif<sup>32,33</sup>.

De nombreux pays ne disposent ni des ressources ni des capacités nécessaires pour produire des données fiables<sup>34</sup> et ont besoin d'un soutien financier et technique pour mettre en place des systèmes efficaces de collecte, de suivi et d'évaluation des données. En s'appuyant sur les points forts de son mandat et de son expertise sectorielle, et forte de ses instituts spécialisés, l'UNESCO renforcera les capacités nationales et améliorera la disponibilité, la qualité, l'analyse et l'utilisation des données et de la recherche pour éclairer l'action stratégique en faveur de l'égalité des genres dans et par l'éducation.



#### Actions de l'UNESCO :



- ▶ Piloter le suivi mondial des progrès en vue de la réalisation de l'ODD 4 et favoriser l'accroissement de la responsabilisation vis-à-vis des engagements en faveur de l'égalité des genres dans et par l'éducation ;
- ▶ Renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse et d'utilisation d'indicateurs, d'approches statistiques et d'outils de suivi, y compris les Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation, pour comprendre et combattre les inégalités liées au genre dans l'éducation ;
- ▶ Servir, par l'intermédiaire de l'Institut de statistique de l'UNESCO, de source officielle de données transnationales comparables pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 4 ;
- ▶ Publier chaque année des analyses approfondies des tendances et des stratégies visant à réduire les disparités de genre dans l'éducation et au moyen de celle-ci, dans le Résumé sur l'égalité des genres élaboré dans le cadre du Rapport mondial de suivi de l'éducation ;
- ▶ Documenter les progrès et les pratiques visant à promouvoir l'alphabétisation et l'apprentissage des femmes, ainsi que leur participation à l'éducation non formelle par le biais du Rapport mondial triennal sur l'apprentissage et l'éducation des adultes de l'UNESCO ;
- ▶ Conduire des recherches prospectives quantitatives et qualitatives afin de mieux comprendre les menaces qui pèsent actuellement sur l'égalité des genres dans l'éducation et d'anticiper celles à venir ;
- ▶ Servir de courtier du savoir et de laboratoire d'idées, en facilitant les échanges de bonnes pratiques pour faire progresser l'égalité des genres en matière d'accès à l'éducation, d'apprentissage et de résultats scolaires ;
- ▶ Aider les partenaires nationaux à exploiter pleinement le potentiel des technologies de l'information et de la communication y compris par le biais d'intelligence artificielle, pour mesurer les inégalités de genre et y remédier.

# Meilleurs cadres juridiques, politiques et de planification pour faire progresser les droits



**Le droit à l'éducation est au cœur de la mission de l'UNESCO. Il est inscrit dans le droit international par de nombreux traités internationaux juridiquement contraignants<sup>35</sup>.**

En ratifiant ces traités, les pays s'engagent à respecter, à protéger et à appliquer ce droit sans discrimination par l'adoption de mesures législatives, administratives, budgétaires ou encore judiciaires.

Cependant, nombreux sont les pays qui introduisent des réserves aux traités internationaux, lesquelles leur permettent d'être parties à un traité tout en excluant certaines de ses dispositions<sup>36</sup>. Ces réserves témoignent de la réticence des États à agir en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation ou à soutenir des mesures visant à faire progresser le droit des filles et des femmes à l'éducation. En outre, les pays qui font preuve d'un haut niveau d'engagement dans la ratification du traité ne traduisent pas toujours cet engagement dans leur législation, leurs politiques, leurs plans et leurs pratiques.

Des cadres constitutionnels, juridiques, politiques et de planification complets permettent de garantir à chacun le droit à une éducation et une protection de la petite enfance et à 12 années d'enseignement primaire et secondaire de qualité, ainsi que l'égalité des chances en matière d'enseignement supérieur et d'éducation des adultes. Ils sont indispensables pour interdire les pratiques discriminatoires et supprimer les obstacles à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie, tels que le mariage d'enfants, le travail des enfants, le travail domestique et les grossesses précoces ou non désirées.

Les gouvernements doivent adopter des lois et des politiques qui éliminent ces obstacles à l'apprentissage et favorisent l'égalité de traitement de tous les apprenants au sein du processus d'enseignement et d'apprentissage. Les lois qui légitiment les mariages précoces ou qui autorisent les établissements d'enseignement à expulser les filles enceintes

constituent des barrières importantes à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie. Dans certains contextes, des lois nationales habilitantes existent, mais ne sont pas appliquées à l'aide de cadres politiques et réglementaires, de plans sectoriels d'éducation et d'allocations budgétaires<sup>37</sup>.

Les plans sectoriels d'éducation chiffrés et tenant compte du genre offrent un aperçu des changements systémiques nécessaires pour promouvoir l'égalité des genres et des ressources qu'il convient d'allouer dans ce but. La prise en compte de la dimension de genre dans le cycle de planification exige de mettre l'accent sur les questions liées au genre tout au long de l'analyse sectorielle et de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la planification, à tous les niveaux d'enseignement<sup>38</sup>. La discrimination positive et d'autres mesures d'équité, telles que l'allocation de fonds en faveur des filles et des femmes – ou des garçons et des hommes dans certains contextes – peuvent parfois s'avérer nécessaires. Il convient également de s'attaquer aux désavantages croisés qui se renforcent mutuellement et qui sont liés au genre, à la pauvreté, au lieu de résidence, à l'appartenance ethnique, au handicap ou à d'autres facteurs.

Par l'intermédiaire de son réseau mondial, l'UNESCO appuiera : l'élaboration de politiques éducatives au niveau des pays ; l'analyse des politiques régionales et mondiales ; et les processus nationaux de planification stratégique, qui favorisent l'égalité des genres et s'attaquent aux principaux obstacles liés au genre empêchant les filles et les garçons, les femmes et les hommes, de bénéficier d'une éducation et d'un apprentissage de qualité et de possibilités d'autonomisation.



© UNESCO Islamabad/Asad Zaidi



#### Actions de l'UNESCO :

- ▶ Veiller à ce que tous les États membres souscrivent à des engagements juridiques en matière d'égalité des genres dans le domaine de l'éducation et à ce qu'ils les respectent, en particulier la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ;
- ▶ Analyser, recenser et contrôler les données sur la législation en faveur de l'égalité des genres dans et par l'éducation comparables au niveau international, et servir de centre mondial d'échange d'informations pour ces données ;
- ▶ Fournir aux partenaires nationaux une assistance technique et un appui au renforcement des capacités afin de prendre les questions relatives au genre en compte dans l'analyse et les examens des politiques du secteur éducatif ;
- ▶ Appuyer les réformes juridiques et politiques nationales qui assurent l'universalité d'accès à une éducation de qualité pour tous sans discrimination et qui intègrent des mesures d'équité sociales et de genre afin d'atteindre les populations les plus marginalisées, notamment dans les situations de crise et de conflit ;
- ▶ Appuyer les réformes juridiques et politiques nationales qui facilitent la prise en compte effective des questions d'égalité des genres dans les programmes d'études et les matériels pédagogiques, ainsi que dans la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants ;
- ▶ Fournir une assistance technique aux partenaires nationaux pour les aider à formuler, à mettre en œuvre et à contrôler des plans et budgets du secteur de l'éducation qui tiennent compte du genre en assurant une large participation des parties prenantes issues d'autres ministères, de la société civile ou du secteur privé, ainsi que des parents et des responsables légaux présents dans les comités scolaires ;
- ▶ Faciliter le dialogue et la coopération interministériels et intersectoriels afin de promulguer et de faire appliquer des lois, des politiques et des procédures dans les domaines relevant du mandat de l'UNESCO, notamment l'éducation complète à la sexualité, les grossesses précoces et non désirées et la violence liée au genre en milieu scolaire ;
- ▶ Piloter les initiatives visant à aborder la question de l'égalité des genres dans l'éducation au sein des dialogues politiques de haut niveau des Nations Unies, des forums de politique économique tels que le G7, le G20 et d'autres, et des efforts de plaidoyer mondiaux, régionaux et nationaux visant à promouvoir les bonnes pratiques.

# Meilleures pratiques d'enseignement et d'apprentissage pour autonomiser



**L'éducation est un puissant moteur de capital humain, de croissance économique, de cohésion sociale, de transformation culturelle, de durabilité environnementale et de coexistence pacifique.**

C'est le fondement nécessaire à l'apprentissage tout au long de la vie dans un monde complexe et en rapide évolution. Mais pour être source d'autonomisation, l'éducation doit remettre en question et modifier les rapports de forces inégaux et s'attaquer aux pratiques, aux normes et aux attentes qui empêchent les individus, quel que soit leur âge ou leur sexe, de réaliser pleinement leur potentiel. Elle doit veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les compétences nécessaires aujourd'hui, ainsi que celles qui le seront à l'avenir. À ce titre, l'éducation doit dépasser la simple acquisition des compétences de base en lecture, en écriture et en calcul pour prendre en compte tout un éventail de compétences cognitives, socioémotionnelles et comportementales qui favorisent les capacités organisationnelles, la pensée critique, la gestion des conflits, l'acceptation de la diversité, la créativité, l'aptitude à diriger des personnes ou des projets, la coopération, la flexibilité et la citoyenneté mondiale<sup>39</sup>.

L'UNESCO soutiendra la poursuite des efforts visant à garantir le droit à l'éducation à tous les enfants et à accélérer le renforcement des pratiques d'enseignement et d'apprentissage pour autonomiser. Parmi ces efforts, l'attention à l'égalité dans l'accès, dans l'expérience d'apprentissage et dans les résultats scolaires traduisent l'apprentissage en bienfaits pour la vie, le travail et le leadership.

La présente stratégie met l'accent sur des domaines interdépendants dont l'efficacité a été démontrée.

## **Des enseignants plus qualifiés, de meilleurs contenus et des processus d'apprentissage améliorés**

À travers leurs qualifications, leur expertise et leurs compétences pédagogiques, les enseignants jouent un rôle déterminant dans la qualité de l'éducation<sup>40</sup>. Ils sont également des agents de socialisation et peuvent nous apprendre beaucoup en matière d'attentes, d'attitudes et de comportements généralement attribués aux garçons et aux filles. Dans les pays où les normes sont plus rigides, les enseignantes peuvent encourager les filles à venir à l'école et contribuer à améliorer leurs résultats<sup>41</sup>. Pourtant, la proportion des enseignantes varie très fortement selon les niveaux d'éducation. Elles sont souvent beaucoup moins représentées dans l'enseignement supérieur et dans certaines matières – telles que la science et les mathématiques – et elles sont également moins nombreuses à occuper des postes de direction<sup>42</sup>.

La pratique pédagogique des enseignants est en partie façonnée par leurs préjugés (conscients ou inconscients) sur le genre, ce qui affecte en retour les convictions et l'apprentissage des élèves. Inconsciemment, les enseignants peuvent eux-mêmes valider des stéréotypes de genre nuisibles. Ils peuvent par exemple suggérer que les garçons et les filles sont naturellement dotés de certaines qualités ou qu'ils ont des comportements inhérents à leur genre, en utilisant par exemple un langage qui décrit les filles comme étant « raisonnables et serviables » et les garçons « loufoques et espiègles »<sup>43</sup>.



Les préjugés sexistes peuvent être réduits grâce à une formation initiale et continue de bonne qualité permettant aux enseignants de remettre en question leurs préjugés, leurs attitudes et leurs attentes en matière de genre et leur apprenant comment mettre en place l'égalité de traitement entre les enfants et la participation de tous, tant en classe que dans la communauté scolaire en général<sup>44</sup>. Pour être efficace et durable, l'égalité des genres doit être intégrée aux programmes de formation initiale et continue dispensés par les établissements de formation des enseignants. La pédagogie tenant compte du genre a plus de chances d'être appliquée en classe si la direction de l'établissement s'engage pour faire progresser l'égalité des genres. À ce titre, les administrateurs et les inspecteurs scolaires, les comités de direction des établissements ainsi que d'autres intervenants devraient également s'engager en faveur de l'égalité.

Outre les enseignants, le rôle des contenus pédagogiques est déterminant dans la qualité de l'éducation, car ils ne véhiculent pas que des connaissances spécialisées, mais aussi des valeurs et des messages explicites ou implicites sur le genre. Une étude conduite par l'UNESCO, analysant plus de 110 cadres nationaux de programmes scolaires de l'enseignement primaire et secondaire dans 78 pays, a révélé que de nombreux manuels scolaires et matériels d'apprentissage comportaient des préjugés sexistes, ce qui avait pour effet de réduire la participation en classe et de limiter les attentes en matière d'éducation et de choix de vie<sup>45</sup>. Des réformes visant à faire disparaître ces préjugés sexistes des matériels didactiques et à renforcer les capacités des experts en évaluation, des formateurs d'enseignants et des spécialistes et concepteurs de programmes d'enseignement, peuvent favoriser la création de contenus d'apprentissage fondés sur les droits, adaptés aux contextes et aux besoins des apprenants et encourageant des valeurs, des attitudes et des comportements propices à l'édification d'un monde juste, équitable et durable.

Les programmes, les manuels scolaires et les matériels didactiques peuvent également promouvoir des messages positifs sur l'égalité des genres et des normes de genre équitables. Les opportunités d'apprentissage (l'éducation complète à la sexualité incluse) fondées sur les compétences et / ou les aptitudes sociales et affectives permettent de doter les apprenants de connaissances, de compétences, d'attitudes et de valeurs adaptées à leur âge, qui leur donnent les moyens de s'épanouir, dans le respect de leur santé, de leur bien-être et de leur dignité ; de remettre en question les normes délétères liées au genre ; de vivre des relations sociales et sexuelles respectueuses ; de réfléchir à l'incidence de leurs choix sur leur bien-être personnel et sur celui des autres ; et de comprendre leurs droits et de les défendre tout au long de leur vie<sup>46,47</sup>.

Les contenus d'apprentissage doivent également permettre à tous les apprenants de développer les compétences, les réseaux et les atouts qui leur seront nécessaires pour intégrer le monde du travail et répondre aux exigences d'économies et de sociétés de plus en plus axées sur la technologie. Il convient à ce titre d'y intégrer les compétences numériques<sup>48</sup> et d'élargir les possibilités d'études et de carrières dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques<sup>22</sup>. Le mentorat ciblé et le soutien dans le cadre du passage des études à la vie active peuvent contribuer à développer les talents féminins dans des domaines tels que la technologie et l'ingénierie, où les femmes sont sous-représentées, ainsi que dans les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels<sup>49</sup>. Les stratégies d'enseignement et d'apprentissage qui mettent l'accent sur les compétences transférables, encouragent l'apprentissage actif ou favorisent le mentorat individuel et la définition d'objectifs ont des effets positifs sur les résultats scolaires des garçons comme des filles<sup>50</sup>.



## Des milieux d'apprentissage sûrs, inclusifs et sains

### Actions de l'UNESCO :

- ▶ Concevoir des outils et renforcer les capacités institutionnelles afin d'éradiquer les stéréotypes et les préjugés des matériels d'enseignement et d'apprentissage de l'éducation formelle et non formelle et de soutenir les réformes des programmes nationaux intégrant l'égalité des genres et des droits ;
- ▶ Renforcer les capacités nationales en vue de l'intégration de la dimension du genre à l'enseignement, à l'apprentissage et aux pratiques en classe au moyen de l'accroissement des ressources ; de la mise en place de directives de politique générale ; et du renforcement des capacités en matière de programmes de formation initiale et continue dans le domaine de la pédagogie tenant compte du genre ;
- ▶ Aider les partenaires nationaux à combler les écarts entre les genres en matière de choix et de résultats scolaires – en particulier dans les domaines de l'enseignement et de formation techniques et professionnels et des STEM – au moyen de travaux d'analyse, de conseils sur les politiques à adopter, d'élaboration de normes et de mise en place de coopérations transnationales ;
- ▶ Renforcer la base de données factuelles nécessaire à l'élaboration de programmes d'apprentissage axés sur l'autonomie fonctionnelle et sur les aptitudes sociales et affectives – qui enseignent aux apprenants les connaissances, les attitudes et les compétences indispensables à l'égalité des genres –, ainsi que la mise en œuvre de ces programmes ;
- ▶ Encourager le suivi des instruments normatifs internationaux relatifs aux enseignants et à l'enseignement, en accordant une attention particulière aux efforts déployés en faveur de la formation, de la motivation et du soutien des enseignantes et des éducatrices ;
- ▶ Aider les partenaires nationaux à utiliser les médias traditionnels et sociaux en vue de développer l'apprentissage ; de mobiliser les parents et les communautés ; et de transformer les normes et les pratiques sociales et de genre afin que celles-ci favorisent les droits, l'autonomisation et l'égalité des chances.

L'environnement physique et psychosocial dans lequel se déroule l'apprentissage revêt une importance primordiale à tous les niveaux de l'enseignement. Cependant, la mise en place d'établissements scolaires « adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes » et d'un « cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace » pour tous (ODD 4, cible 4.a) reste un défi dans de nombreux pays.

Dans de nombreuses régions du monde, les infrastructures scolaires sont absentes ou ne répondent pas aux besoins physiques fondamentaux des élèves. Le manque d'installations et de fournitures sanitaires non mixtes constitue un obstacle majeur pour les étudiantes, en particulier lorsqu'elles ont leurs règles. En Afrique, environ 1 fille sur 10 ne va pas à l'école chaque mois pour cette raison<sup>51</sup>.

Près de 246 millions d'enfants sont victimes chaque année d'une forme ou d'une autre de violence fondée sur le genre dans les établissements scolaires et à leurs abords. Ces violences peuvent se dérouler dans l'enceinte des établissements scolaires, lors des déplacements ou dans le cyberspace. Elles peuvent prendre de nombreuses formes, comme le harcèlement, les châtiments corporels, les agressions physiques ou même le viol. Elles sont souvent commises en raison de normes et de stéréotypes de genre et imposées par des rapports de force inégaux. Les élèves dont la sexualité ou l'identité de genre réel ou perçue n'est pas conforme à la norme sont également victimes de harcèlement et de mauvais traitements<sup>52</sup>. À cause de ces violences, de nombreux élèves ne se sentent pas en sécurité dans leur établissement et sont davantage susceptibles de manquer les cours, d'abandonner leurs études ou d'avoir de moins bons résultats scolaires.

Les établissements d'enseignement peuvent eux-mêmes être la cible de violences et d'attaques, notamment d'attaques ciblées contre les écoles de filles dans des contextes où des groupes extrémistes armés et violents s'opposent à l'éducation des filles et des femmes<sup>53</sup>. Il s'ensuit que les filles sont physiquement blessées, ou retirées de l'école pour leur sécurité. Dans ces contextes, les apprenants ne sont pas les seuls à être touchés et il peut en effet être difficile de recruter et de retenir des enseignantes qui craignent pour leur propre sécurité<sup>54</sup>.

Toutes les mesures doivent être prises pour faire en sorte que l'environnement physique et psychologique des établissements d'enseignement soit accessible, inclusif, sûr, sain, favorable et propice à l'apprentissage et à l'égalité. L'éducation elle-même, y compris l'ECS et l'éducation à la citoyenneté mondiale, peut favoriser le développement de compétences nécessaires à la vie courante qui permettent aux apprenants de remettre en question les normes sociales et culturelles sur lesquelles reposent les inégalités liées au genre et les rapports de force inégaux, lesquelles conduisent souvent à la violence. Il faut également offrir aux jeunes et aux enfants déscolarisés – qui sont souvent les plus vulnérables à la désinformation, à la coercition et à l'exploitation – la possibilité d'acquérir et de perfectionner ces compétences.

L'enseignement et l'apprentissage ne se déroulent pas seulement dans des contextes formels, mais également dans le cadre de programmes et d'initiatives non formels et informels qui favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences tout au long de la vie. Grâce à une organisation et à des modalités de formation flexibles et variées, l'éducation non formelle peut aider à répondre aux besoins d'apprentissage divers et contextuels de tous les groupes d'âge, tels que l'acquisition de compétences en lecture et en écriture. Depuis 1946, l'UNESCO est au centre de l'action menée au niveau mondial en faveur de l'alphabétisation, et en particulier des efforts visant à combler les

écarts persistants en matière d'alphabétisation chez les femmes. L'Organisation a conscience du fait qu'une partie de la solution réside dans le fait de favoriser l'innovation et d'exploiter le potentiel de la technologie numérique.



#### Actions de l'UNESCO

- ▶ Aider les États membres à adopter des lois et à mettre en œuvre des politiques et des plans d'action nationaux pour lutter contre la violence liée au genre en milieu scolaire qui offrent des directives à l'intention des établissements scolaires, des formations pour les enseignants et des voies de recours aux personnes touchées ;
- ▶ Co-convoquer le Groupe de travail mondial pour mettre fin à la violence liée au genre en milieu scolaire, afin de produire des connaissances et des normes et d'entreprendre des activités conjointes de plaidoyer fondées sur des données factuelles ;
- ▶ Conduire des efforts de plaidoyer et d'aider les États membres à mettre en place des environnements d'apprentissage sains qui facilitent l'enseignement de l'éducation à la santé et à la sexualité, y compris l'éducation à la puberté et la gestion de l'hygiène menstruelle, ainsi que les liens avec les services de santé externes ;
- ▶ Contribuer à la surveillance des violations du droit à l'éducation, notamment des attaques visant les établissements scolaires, et de documenter et de partager les bonnes pratiques concernant les stratégies efficaces de prévention et de réponse aux attaques contre les établissements d'enseignement formel et non formel dans les situations d'urgence et les crises protégées ;
- ▶ Renforcer les capacités nationales en matière d'offre de possibilités d'apprentissage non formel flexibles, alternatives et accélérées de qualité tout au long de la vie ; de programmes de deuxième chance ; d'éducation des adultes ; et de modèles d'apprentissage en ligne, mixtes et à distance qui soient reconnus et agréés ;
- ▶ Servir de centre d'échange d'informations pour la recherche de pointe dans le domaine de l'alphabétisation, notamment en vue de combler les écarts d'alphabétisation chez les femmes et les filles et de conseiller les pays en matière de bonnes pratiques.



# Mise en œuvre de la stratégie

**La mise en œuvre de la présente Stratégie s'appuiera sur les principes directeurs de l'UNESCO et sur l'action menée de longue date par l'Organisation aux niveaux mondial, régional et national en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles et des femmes dans et par l'éducation.**

## Coordination au sein de l'UNESCO

La coordination jouera un rôle déterminant dans l'application de la Stratégie. Tout sera mis en œuvre pour assurer la cohérence, la complémentarité et les synergies au sein du Secteur de l'éducation de l'UNESCO et entre les secteurs de programme, les bureaux hors Siège et les instituts de l'UNESCO, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs.

Cette coordination sera assurée par la Section de l'éducation pour l'inclusion et l'égalité des genres, qui dépend du Secteur de l'éducation. Le vaste réseau de points focaux de l'UNESCO pour l'égalité des genres constituera une base solide pour l'action, tandis que la Division pour l'égalité des genres, qui dépend quant à elle du Cabinet de la Directrice générale, et de la haute direction fournira l'appui et les orientations stratégiques.

La mise en œuvre de la Stratégie mobilisera l'expertise de l'ensemble du Secteur de l'éducation, y compris du personnel du Siège de l'UNESCO, de 53 bureaux hors Siège et de huit instituts spécialisés<sup>55</sup>. Elle s'appuiera également sur l'expertise du réseau des chaires UNESCO, du réseau du système des écoles associées de l'UNESCO et des centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Même si la Stratégie doit orienter l'action de l'UNESCO dans tous les contextes, la priorité sera accordée aux investissements en



© UNESCO/Carolina Jerez



Afrique, qui constitue, avec l'égalité des genres, la deuxième priorité globale de l'Organisation.

Les approches intersectorielles seront élargies afin de tirer parti des atouts interdisciplinaires de l'UNESCO pour combler certaines lacunes, relever des défis spécifiques et obtenir des résultats dans des domaines prioritaires communs. La mise en œuvre s'appuiera ainsi sur des collaborations régulières avec plusieurs secteurs. Citons par exemple la collaboration pour un enseignement des STEM favorable à l'égalité des genres avec le Secteur des sciences exactes et naturelles ; l'initiative sur les masculinités mise en place avec le Secteur des sciences sociales et humaines ; celle portant sur l'acquisition de compétences numériques par les femmes et les filles avec le Secteur de la communication et de l'information ; et les travaux concernant les normes et les pratiques sociales ayant des conséquences délétères sur le droit des femmes et des filles à l'éducation, conduits avec le Secteur de la culture.

L'UNESCO encouragera également l'accélération de l'action en faveur de l'éducation des filles et des femmes grâce à une initiative (voir Encadré 3) qui s'appuiera sur les nouvelles modalités de travail proposées dans le cadre de son processus de transformation stratégique.



## Encadré 2 Principes directeurs de l'UNESCO<sup>55</sup>

- ▶ **Droits humains** – L'UNESCO est guidée par les normes, les conventions et les principes internationaux relatifs aux droits humains. Elle adopte dans toutes ses actions une approche fondée sur les droits humains qui met l'accent sur l'égalité, la non-discrimination et le respect de la diversité, de la participation et de l'obligation de rendre des comptes.
- ▶ **Égalité des genres** – L'UNESCO soutient des programmes qui remettent en question les préjugés et les discriminations sexistes ; se penchent sur la question des rôles des normes et des pratiques culturelles liés au genre ; et cherchent à modifier les rapports de force qui restreignent les droits, les libertés et les opportunités.
- ▶ **Appropriation par les pays** – L'UNESCO est attachée aux principes d'appropriation et d'harmonisation nationale figurant dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra et elle continuera d'aligner son action sur les priorités, les plans et les processus nationaux.
- ▶ **Données factuelles** – L'UNESCO soutient les approches reposant sur des éléments probants et elle aidera les pays à mettre en œuvre des réponses éducatives fondées sur des données factuelles en vue de faire avancer l'égalité des genres.
- ▶ **Participation des jeunes** – L'UNESCO cible des actions capables de répondre aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes, et favorise la participation des jeunes dans l'élaboration de politiques et de programmes qui affectent leurs vies.

## Partenariats

Pour mettre en œuvre la Stratégie, il est indispensable de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux. Parmi eux, la priorité devra être accordée aux partenariats privilégiés noués par l'UNESCO avec les autorités nationales et les ministères de l'éducation, ainsi qu'avec les entités qui y sont associées, telles que les établissements de formation des enseignants, les organismes de statistique et les centres de recherche. L'UNESCO continuera également de travailler en étroite collaboration avec les Unités dédiées à l'égalité des genres et les points focaux spécialisés mis en place dans les ministères de l'éducation pour promouvoir l'égalité des genres.

Si les secteurs nationaux de l'éducation ont un rôle clé à jouer dans la promotion de l'égalité des genres dans et par l'éducation, ils ne peuvent y parvenir seuls. La coopération intersectorielle est nécessaire pour s'attaquer aux facteurs structurels qui sous-tendent les disparités et les inégalités liées au genre dans l'éducation et pour promouvoir plus largement l'égalité des genres. L'UNESCO soutiendra les partenariats et les collaborations entre le Secteur de l'éducation et d'autres secteurs, notamment ceux de la santé, de la jeunesse, de la protection des enfants, et de l'eau et l'assainissement.

Les partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies – qui traduisent l'engagement de l'Organisation en faveur d'une intégration et d'une harmonisation accrues au sein du système des Nations Unies – seront renforcés pour faire avancer l'action conduite aux niveaux mondial, régional et national et soutenir la collaboration au niveau national entre les secteurs de l'éducation et les autres secteurs. À ce titre, l'UNESCO s'appuiera sur différentes coopérations en cours : la coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre du Programme conjoint sur l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation ; mais aussi celle mise en place en matière de prévention de la VGMS avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU-Femmes ; en matière de l'éducation



© Genaye Eshetu



complète à la sexualité et de prévention des grossesses avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres partenaires sanitaires ; et en matière d'acquisition de compétences numériques par les femmes et les filles avec l'Union internationale des télécommunications (UIT). L'UNESCO approfondira également le partenariat noué avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) en vue de soutenir le perfectionnement professionnel et le bien-être des enseignants à tous les niveaux de l'éducation, en assurant par exemple le suivi conjoint de la mise en œuvre des Recommandations OIT-UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1996) et la condition du personnel enseignant du supérieur (1997), pour y intégrer la dimension de l'égalité des genres.



### Encadré 3

#### Son éducation, notre avenir : L'UNESCO se mobilise pour l'éducation des filles et des femmes

En 2019, l'UNESCO donne une nouvelle impulsion à l'action en faveur de l'éducation des filles et des femmes. Alors que la Stratégie fournira des orientations opérationnelles pour les investissements et la programmation de l'UNESCO – y compris dans les domaines d'action stratégique visant à l'autonomisation des filles et des femmes dans l'éducation et au moyen de celle-ci –, cette initiative mobilisera quant à elle les dirigeants et les engagements politiques et financiers. Elle contribuera aux trois piliers de la stratégie qui visent à améliorer : les données pour éclairer l'action en faveur de l'égalité des genres dans et par l'éducation ; les cadres juridiques, politiques et de planification pour faire progresser les droits ; et les pratiques d'enseignement et d'apprentissage pour autonomiser.

L'initiative a pour but de :

- ▶ produire et partager des données sur les progrès réalisés et sur les mesures ayant démontré leur efficacité ;
- ▶ faciliter la coopération et l'action conjointe ;
- ▶ galvaniser les ressources pour l'éducation des filles et des femmes.

Des équipes intersectorielles flexibles sont en train d'être créées pour dynamiser l'action tant en faveur de la Stratégie que de l'initiative. Elles aideront l'UNESCO à s'adapter et à fournir, de façon rapide et efficace, des produits de haute qualité tout en renforçant ses capacités internes. Elles conduiront leur action de manière transversale, auprès des secteurs et des bureaux hors Siège et dans le cadre des domaines thématiques, afin d'appuyer l'élaboration d'outils et de supports de connaissance ; de documenter les résultats et d'assurer leur suivi ; et de promouvoir l'innovation en matières d'approches et de matériels utilisés.

L'Organisation participe à la gouvernance et aux modalités opérationnelles du Partenariat mondial pour l'éducation et complètera les investissements stratégiques de celui-ci en faveur de l'égalité des genres par un soutien qui ne se réduira pas à l'éducation de base. Enfin, au niveau des pays, elle veillera à ce que l'égalité des genres dans et par l'éducation soit prise en compte dans les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les autres documents de programmation conjointe.

L'UNESCO continuera également à encourager les réseaux universitaires et de recherche à soutenir la recherche, le renforcement des capacités et le partage des connaissances. Les chaires UNESCO et le Programme de jumelage et de mise en réseau des universités seront notamment mis à profit pour améliorer les capacités institutionnelles, la collaboration et la coopération Sud-Sud sur les questions clés abordées dans la Stratégie.

Les organisations de la société civile jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques et des plans, le suivi des progrès et la responsabilisation des gouvernements quant à leurs engagements en matière d'égalité des genres. L'UNESCO étendra sa coopération avec les organisations non gouvernementales internationales et nationales – y compris avec les associations de parents d'élèves, les organisations de jeunesse et les syndicats d'enseignants –, ainsi qu'avec les réseaux internationaux d'organisations de la société civile tels que l'Internationale de l'éducation, et les réseaux régionaux comme l'Association de l'Asie et du Pacifique Sud pour l'éducation de base et des adultes.

Elle développera également ses partenariats avec certaines entités du secteur privé qui partagent sa vision et qui peuvent contribuer à son action en apportant des compétences spécialisées, des ressources et des innovations. Les partenariats actuels établis avec le secteur privé ont permis à l'UNESCO d'élargir la portée de son action grâce aux contributions de ce secteur en faveur du financement, de l'exécution des programmes, de l'assistance et de l'expertise technique, ainsi que des activités de plaidoyer et de sensibilisation. Conformément à sa Stratégie opérationnelle pour la jeunesse, l'UNESCO préconisera et facilitera

les processus de participation des jeunes, depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial, afin d'identifier les solutions trouvées par les jeunes aux problèmes qui les touchent.

L'UNESCO est membre (et dans plusieurs cas coprésidente) d'un certain nombre d'initiatives pertinentes en faveur de la mise en place d'une action collective réunissant la société civile, les milieux universitaires, les organismes bilatéraux et multilatéraux et le secteur privé pour promouvoir l'égalité des genres dans et par l'éducation. Elle continuera à soutenir ces mécanismes – et notamment l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), le Partenariat mondial « Égax » pour l'égalité hommes-femmes à l'ère numérique et le Groupe de travail mondial chargé de mettre fin à la violence fondée sur le genre en milieu scolaire. L'Organisation mettra également à profit sa participation à d'autres groupes du domaine de l'éducation, tels que l'Équipe spéciale sur les enseignants, l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation et la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, afin de promouvoir les questions d'égalité des genres et de veiller à ce que l'équité et l'inclusion soient prises en compte. Elle cherchera en particulier les occasions de lancer des activités de plaidoyer collectives et coordonnées avec l'UNGEI afin d'assurer une approche collaborative dans le but de prendre en compte et de défendre l'éducation des filles.

## Leadership et plaidoyer

En tant qu'institution chef de file pour l'éducation, l'UNESCO jouera un rôle clé dans l'élaboration et l'évaluation critique de nouvelles idées, ainsi que dans la conduite et l'orientation des débats et des actions stratégiques relatifs à l'égalité des genres dans et par l'éducation menés aux niveaux mondial et régional. En tant qu'institution en charge de la coordination et du suivi de l'ODD 4, elle renforcera également son engagement en faveur d'un programme inclusif, fondé sur des données probantes et transformateur en matière d'égalité des genres, qui ne laisse personne pour compte.

L'UNESCO utilisera sa capacité de rassemblement pour faire avancer les engagements des États membres aux niveaux mondial, régional



et national, et mobiliser non seulement la participation politique, mais aussi les ressources nationales, afin de promouvoir l'égalité des genres dans et par l'éducation. Forte de son expertise, elle proposera des conseils concernant les politiques à adopter, ainsi qu'une assistance technique et des orientations normatives, et elle soutiendra également les approches systémiques et multisectorielles qui visent non seulement à élargir l'accès à l'éducation, mais aussi à assurer l'autonomisation grâce à cette dernière.

L'UNESCO continuera de jouer un rôle de premier plan en tant que centre d'échange de données comparatives transnationales sur l'éducation. Par l'intermédiaire de l'Institut de statistique de l'UNESCO et de la Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation, elle contribuera à faire mieux comprendre les niveaux d'inégalité au sein des pays et d'un pays à l'autre, dans le but d'orienter l'élaboration des politiques et le débat public. Les rapports annuels sur l'égalité des genres du Rapport mondial de suivi sur l'éducation permettront une analyse plus approfondie des tendances et des stratégies visant à réduire les disparités de genre, notamment grâce aux rapports statistiques dans le cadre d'un suivi élargi de l'égalité des genres dans et par l'éducation. En outre, l'UNESCO facilitera l'apprentissage au moyen de nouvelles analyses des cadres législatifs, ce qui permettra aux décideurs, aux planificateurs et aux praticiens de tirer les enseignements de l'expérience d'autres pays en matière de création d'environnements favorables à l'égalité des genres dans et par l'éducation.

L'Organisation poursuivra sa collaboration avec les médias et d'autres partenaires pour mener aux niveaux mondial, régional et national des activités de plaidoyer et de sensibilisation et diffuser des messages puissants et transformateurs afin d'éliminer les préjugés et la discrimination liés au genre, non seulement dans les salles de classe, mais plus largement dans la société. Elle organisera des manifestations ainsi que des campagnes d'information et de communication très médiatisées qui mettront en lumière le pouvoir transformateur de l'éducation et les mesures nécessaires pour faire en sorte que tous les individus, sans discrimination d'âge ou de genre, aient les mêmes possibilités de s'épanouir dans l'éducation et au moyen de celle-ci. Il s'agit notamment de fournir des efforts

particuliers dans les domaines où l'UNESCO a fait ses preuves en tant qu'organisation chef de file, l'éducation aux STEM tenant compte du genre, l'éducation complète à la sexualité, la violence liée au genre en milieu scolaire, et l'alphabetisation des femmes.

L'Organisation fournira des efforts ciblés pour promouvoir les droits des filles et des femmes, ainsi que l'autonomisation et l'égalité des chances dans et par l'éducation. Ainsi, elle organisera chaque année une manifestation sur le thème de l'éducation des filles et des femmes qui passera en revue les tendances et les progrès accomplis, présentera de nouvelles données et de nouveaux outils ainsi que les programmes de l'UNESCO en la matière, et engagera de nouveaux Champions de l'UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes. Par leur engagement public et leur travail de promotion, ces hommes et ces femmes du monde entier aideront l'UNESCO à susciter les investissements et l'action en faveur de l'égalité des genres dans et par l'éducation. L'Organisation continuera également d'utiliser son Prix pour l'éducation des filles et des femmes afin de récompenser le leadership et les bonnes pratiques en matière de lutte contre les inégalités de genre et d'encourager l'apprentissage et l'action.

## Renforcement des capacités institutionnelles

Bien que l'égalité des genres soit une priorité institutionnelle depuis 2008 et que toutes les composantes du Secteur de l'éducation soient invitées à intégrer les questions de genre dans les activités de planification des politiques, de programmation, de mise en œuvre et d'évaluation à travers l'ensemble des domaines de compétence de l'UNESCO, le renforcement des capacités institutionnelles n'en est pas moins nécessaire pour mettre en œuvre cette Stratégie de façon efficace.

Il s'agit notamment de renforcer le dispositif relatif au genre du Secteur de l'éducation, afin de disposer des capacités suffisantes pour intégrer l'égalité des genres aux processus d'évaluation, de planification et d'élaboration de propositions de l'UNESCO, ainsi qu'au suivi, à l'évaluation et à la documentation relatifs à l'égalité des genres dans et par l'éducation. L'UNESCO s'appuiera sur les

ressources et les outils existants mis à disposition par la Division pour l'égalité des genres – et notamment sur un programme d'apprentissage et de formation du personnel en ligne, sur les Directives pour l'égalité des sexes dans le langage, et sur les Directives pour les publications – afin d'élaborer des outils ciblés à l'intention du Secteur de l'éducation, accompagnés d'un plan de formation définissant les modalités du renforcement des capacités, d'outils de mesure et de boucles de rétroaction. L'Organisation s'efforcera d'intensifier le renforcement de sa communauté de pratique dans le Secteur de l'éducation et l'élargissement de l'accès aux savoirs et aux outils pour faire progresser l'égalité.

Elle renforcera également les capacités de son personnel en matière d'expertise relative aux questions de genre. Ainsi, les procédures de recrutement seront renforcées pour faire appel aux compétences essentielles et aux capacités fonctionnelles du personnel et des consultants en matière d'égalité des genres. En outre, un fichier de base de consultants de longue durée spécialisés dans l'égalité des genres dans et par l'éducation sera créé. L'UNESCO veillera également à ce que les évaluations des performances du Secteur de l'éducation incluent l'évaluation des contributions aux résultats obtenus en matière d'égalité des genres, et à ce que les points focaux pour l'égalité des genres reconnaissent explicitement ce rôle dans les descriptions de poste et les évaluations des performances.

Consciente du fait qu'aucune organisation ne peut réaliser pleinement son potentiel lorsque les femmes sont laissées pour compte ou exclues, l'UNESCO a établi un Plan d'action pour la parité entre les sexes pour 2017-2022 qui a pour but : d'atteindre la parité à tous les niveaux, y compris aux postes de direction ; d'améliorer le perfectionnement professionnel des femmes par des initiatives de formation spécifiques ; d'instaurer un espace de travail attentif à l'égalité des genres ; et de créer un lieu de travail accueillant pour les femmes et contribuant à leur épanouissement professionnel. L'UNESCO maintiendra le suivi de la mise en œuvre de ce Plan, et évaluera notamment les résultats obtenus au regard des résultats escomptés et des indicateurs de performance dans le Secteur de l'éducation.

Elle continuera d'utiliser son marqueur pour l'égalité des genres et poursuivra le contrôle et la communication concernant les allocations et les dépenses consacrées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles. L'utilisation du marqueur est une mesure obligatoire imposée à toutes les agences dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP) et qui exige des administrateurs de projet qu'ils évaluent les initiatives selon une échelle à trois points indiquant la contribution à la réalisation de l'égalité des genres. Il constitue pour l'UNESCO un moyen de suivre et de contrôler les allocations financières et d'analyser les tendances par région, bureau, résultat et domaine d'intervention. Des efforts supplémentaires seront fournis pour comprendre et documenter les changements apportés au marqueur de genre après l'adoption de la Stratégie.

## **Planification des actions, mobilisation des ressources et établissement de rapports**

La présente stratégie s'appuiera sur des plans d'action annuels qui présenteront un ensemble d'activités et de résultats clés chiffrés et hiérarchisés en fonction de ses trois thématiques prioritaires. Un rapport sur la Stratégie sera rendu chaque année et comprendra un examen des activités et des produits livrables prévus ; un aperçu des progrès réalisés ; une analyse des enjeux, des défis et des opportunités ; des recommandations ; et les principales priorités pour l'avenir.

Les programmes mondiaux, régionaux et nationaux de l'UNESCO réserveront des ressources pour garantir l'obtention de résultats de qualité en matière de genre. Les bureaux hors Siège, le Siège et les instituts devraient rechercher des possibilités de financement spécifiques avec les États membres et d'autres donateurs – y compris d'autres partenaires gouvernementaux ou issus du secteur privé – en appliquant une stratégie de mobilisation des ressources.

Une évaluation à mi-parcours et à la fin de la Stratégie seront entreprises pour apprécier sa mise en œuvre globale et déterminer les efforts à fournir par le Secteur afin de continuer de promouvoir l'égalité des genres dans et par l'éducation.



# Acronymes

<b>ECS</b>	Éducation complète à la sexualité
<b>EFTP</b>	Enseignement et formation techniques et professionnels
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la population
<b>HCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONU-Femmes</b>	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
<b>ONUSIDA</b>	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
<b>PNUAD</b>	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
<b>STEM</b>	Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNGEI</b>	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>VGMS</b>	Violence liée au genre en milieu scolaire

# Références

- ONU. 2015. *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. A/RES/70/1. New York, ONU.
- UNESCO. 2016. *Éducation 2030 – Déclaration d'Incheon et Cadre d'action*. Paris, UNESCO.
- En 2008, l'UNESCO a défini l'égalité des genres comme l'une de ses deux priorités globales, une décision sans précédent au sein du système des Nations Unies. Les plans d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2008-2013 et 2014-2021) ont fourni les cadres opérationnels en la matière pour tous les secteurs de programme, en conformité avec les stratégies à moyen terme et les programmes et budgets de l'UNESCO (C/4 et C/5).
- Cela inclut les recommandations émises dans le cadre d'évaluations antérieures de l'action de l'UNESCO, et notamment l'évaluation des activités de programmes relatives à l'éducation des filles et des femmes effectuée par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO faite en 2017. IOS/EVS/PI/165 Rev. Paris, UNESCO.
- UNESCO. 2013. *Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (39 C/4)*. Paris, UNESCO ; et UNESCO. 2017. *39 C/5 approuvé (Programme et budget 2018-2019)*. Paris, UNESCO.
- UNESCO. 2014. *Stratégie de l'UNESCO pour l'éducation 2014-2021*. Paris, UNESCO.
- UNESCO. 2013. *Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2014-2021)*. Paris, UNESCO ; et UNESCO. 2009. *Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2008-2013)*. Paris, UNESCO.
- UNESCO. 2014. *Stratégie opérationnelle pour la jeunesse (2014-2021)*. Paris, UNESCO.
- UNESCO. 2016. *Plan d'action de l'UNESCO pour les petits États insulaires en développement (PEID)*. Paris, UNESCO.
- UNESCO. 2014. *Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021)*. Paris, UNESCO.
- Cela inclut également le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) de 2012, qui définit des normes de performance communes pour les actions conduites par toutes les entités des Nations Unies en matière d'égalité des genres.
- Et notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que des instruments normatifs propres à l'UNESCO, tels que la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.
- UNESCO. 2018. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation, résumé sur l'égalité des genres : Tenir nos engagements en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation*. Paris, UNESCO.
- Jere, C. 2018. Boys, Education and Gender Equality (Les garçons, l'éducation et l'égalité des genres). Note d'information non publiée pour le Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO.
- Ruble, D. N., Taylor, L. J., Cyphers L., Greulich F. K., Lurye, L. E., et ShROUT P. E. 2007. The Role of Gender Constancy in Early Gender Development (Le rôle de la constance de genre dans le développement de genre précoce), dans *Child Development*, vol. 78, n° 4, pp. 1121-1136. doi.org/10.1111/j.1467-8624.2007.01056.x
- Bian, L., Leslie, S. J. et Cimpian, A. Gender Stereotypes about Intellectual Ability Emerge Early and Influence Children's Interests (Les stéréotypes de genre concernant les capacités intellectuelles apparaissent tôt et influencent les intérêts des enfants), dans *Science*. vol. 355, pp. 389-391. doi.org/10.1126/science.aah6524.
- Lane, C., Brundage, C.L., et Kreinin, T. Why We Must Invest in Early Adolescence: Early Intervention, Lasting Impact (Pourquoi nous devons investir dans la préadolescence : intervention précoce, impacts durables), dans *Journal of Adolescent Health*. vol. 61, n° 4, pp. S10-S11.
- UNESCO. 2014. *Sustainable Development Begins With Education: How Education Can Contribute to the Proposed Post-2015 Goals* (Le développement durable commence par l'éducation : comment l'éducation peut contribuer à la réalisation des objectifs proposés pour l'après-2015). Paris, UNESCO.
- Wodon, Q., Montegro, C., Nguyen, H., et Onagoruwa, A. 2018. *Missed Opportunities: The High Cost of Not Educating Girls* (Occasions manquées : ne pas éduquer les filles coûte très cher). Washington DC, Groupe de la Banque mondiale.
- Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) 2016. *Leaving No One Behind: How Far on the Way to Universal Primary and Secondary Education?* (Ne laisser personne pour compte : Sommes-nous loin de l'enseignement primaire et secondaire universel ?) Document d'orientation 27/Fiche d'information 37. Montréal, ISU.
- Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 2018. *Turn the Tide: Refugee Education in Crisis* (Inverser la tendance : l'éducation des réfugiés en crise). Genève, UNHCR.
- ISU. 2017. *Literacy Rates Continue to Rise from One Generation to the Next* (Les taux d'alphabétisation continuent de progresser d'une génération à l'autre). Fiche d'information 45. Montréal, ISU.
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2017. *Estimations mondiales du travail des enfants : résultats et tendances 2012-2016*. Genève, OIT.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2018. *Child Marriage: Latest Trends and Future Prospects* (Le mariage d'enfants : dernières tendances et perspectives d'avenir). New York, UNICEF.
- Wodon Q., et al. 2017. *Economic Impacts of Child Marriage: Global Synthesis Report* (Conséquences économiques des mariages d'enfants : Rapport mondial de synthèse). Washington DC, Groupe de la Banque mondiale.
- UNESCO et ONU-Femmes. 2016. *Lutte contre la violence de genre en milieu scolaire : orientations mondiales*. Paris et New York, UNESCO et ONU-Femmes.
- ISU. 2017. *Plus de la moitié des enfants et des adolescents n'apprennent pas dans le monde*. Fiche d'information 46. Montréal, ISU.
- Malala Fund. 2019. *Full Force: Why the World Works Better When Girls Go to School* (À plein régime : pourquoi le monde fonctionne mieux quand les filles vont à l'école). Londres, Malala Fund.
- UNESCO. 2017. *Déchiffrer le code: l'éducation des filles et des femmes aux sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM)*. Paris, UNESCO.
- Voir : ISU. 2018. *Guide rapide des indicateurs de l'éducation pour l'ODD 4*. Montréal, ISU.
- Unterhalter, E. (2015). « Measuring Gender Inequality and Equality in Education », Concept paper prepared for workshop Beyond Parity: Measuring Gender Equality in Education, London, 18-19 September 2015. (« Mesurer l'inégalité et l'égalité liées au genre dans l'éducation », note conceptuelle élaborée dans le cadre de l'atelier intitulé « Dépasser la parité : mesurer l'inégalité

- liée au genre dans l'éducation », Londres, 18-19 septembre 2015). Londres : University College of London, Institut d'éducation.
- 32 UNESCO. 2018. *Manuel de mesure de l'équité dans l'éducation*. Paris, UNESCO.
- 33 UNESCO. 2019. *L'inclusion dans l'enseignement supérieur*. Document de travail. Paris, UNESCO.
- 34 Selon l'ISU, de nombreux pays ne sont pas en mesure de produire la moitié des données nécessaires au suivi des objectifs relatifs à l'éducation de l'ODD 4. 2017 ; *SDG4 Digest 2017: The Quality Factor: Strengthening National Data to Monitor Sustainable Development Goal 4* (Édition 2017 du Rapport sur les données de l'ODD 4 : Le facteur de qualité : Renforcer les données nationales en vue du suivi de la réalisation de l'ODD 4). Montréal, ISU.
- 35 Parmi ces traités, citons la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sont particulièrement pertinents en matière d'égalité des genres dans l'éducation. Pour plus d'informations, voir : UNESCO et Initiative sur le droit à l'éducation. 2019. *Manuel sur le droit à l'éducation*. Paris, UNESCO et Londres, Initiative sur le droit à l'éducation.
- 36 Ainsî, sur les 189 États ayant ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 20 émettent des réserves à l'article 16, qui fait référence à la discrimination et à l'inégalité de traitement des femmes et des filles dans le mariage et la vie familiale, et notamment à l'interdiction du mariage forcé et du mariage des enfants. 12 pays ont émis des réserves à l'article 2, relatif à l'élimination des lois, réglementations, coutumes et pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes. Pour plus d'informations, voir : UNESCO. 2018. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation, résumé sur l'égalité des genres : Tenir nos engagements en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation*. Paris, UNESCO.
- 37 Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et UNICEF. 2017. *Guide pour l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation favorisant l'égalité des genres*. Washington DC et New York, UNGEI et GPE.
- 38 Gordon, R., Marston, L., Rose, P. et Zubairi, A. 2019. *12 Years of Quality Education for All Girls: A Commonwealth Perspective* (12 ans d'éducation de qualité pour toutes les filles : l'approche du Commonwealth). Cambridge, REAL Centre, Université de Cambridge.
- 39 UNESCO. 2017. *L'éducation transforme la vie*. Paris, UNESCO.
- 40 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2005. *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*. Aperçu. Paris, OCDE.
- 41 Unterhalter, E. et al. 2014. *Interventions to Enhance Girls' Education and Gender Equality* (Intervenir pour améliorer l'éducation des filles et l'égalité des genres), *Education Rigorous Literature Review*. Londres (Royaume-Uni), Ministère britannique du développement international (DFID).
- 42 UNESCO. 2016. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation. Résumé sur l'égalité des genres : créer des avenir durables pour tous*. Paris, UNESCO.
- 43 Forum des éducatrices africaines (FAWE) et Association flamande pour la coopération au développement et l'assistance technique (VVOB). 2019. *Gender-Responsive Pedagogy in Early Childhood Education. A Toolkit for Teachers and School Leaders* (Une pédagogie qui intègre la dimension de genre dans l'éducation de la petite enfance : boîte à outil à l'intention des enseignants et des directeurs d'établissements). Bruxelles, VVOB.
- 44 Forum des éducatrices africaines (FAWE). *Pour une pédagogie qui intègre la dimension genre : Manuel de l'enseignant*. Nairobi, FAWE.
- 45 Benavot A. 2016. Gender Bias is Rife in Textbooks (Les préjugés de genre sont omniprésents dans les manuels scolaires). World Education Blog. Paris, UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation. <https://gemreportunesco.wordpress.com/2016/03/08/gender-bias-is-rife-intertextbooks/>.
- 46 UNESCO. 2018. *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : Une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé*. Édition révisée. Paris, UNESCO.
- 47 Haberland N.A. 2015. The Case for Addressing Gender and Power in Sexuality and HIV Education: A Comprehensive Review of Evaluation Studies (Arguments en faveur de la prise en compte du genre et du pouvoir dans l'éducation sexuelle et la prévention du VIH: examen d'ensemble des études d'évaluation), dans *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, vol. 41, n°1, pp. 311–51.
- 48 Égax : le partenariat mondial pour l'égalité hommes-femmes à l'ère numérique. 2019. *Id Blush If I Could: Closing Gender Divides in Digital Skills through Education* (Je rougirais si je pouvais : réduire les fossés entre les genres dans les compétences numériques grâce à l'éducation). Genève, Union internationale des télécommunications (UIT).
- 49 Forum économique mondial. 2017. *Accelerating Gender Parity in the Fourth Industrial Revolution: An Agenda for Leaders to Shape the Future of Education, Gender and Work* (Accélérer la parité femmes-hommes dans le cadre de la quatrième révolution industrielle : programme pour façonner l'avenir de l'éducation, du genre et du travail à l'intention des dirigeants). Genève, Forum économique mondial.
- 50 UNESCO. 2018. *Achieving Gender Equality in Education: Don't Forget the Boys* (Parvenir à l'égalité des genres dans l'éducation : n'oublions pas les garçons). Document d'orientation 35. Paris, UNESCO.
- 51 International Research and Exchanges Board (IREX). *Creating Supportive Learning Environments for Girls and Boys: A Guide for Educators* (Créer des cadres d'apprentissage accueillants pour les filles et les garçons : guide à l'intention des éducateurs). Washington DC, IREX.
- 52 UNESCO. 2016. *Au grand jour : réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre*. Paris, UNESCO.
- 53 Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA). 2018. *L'Éducation prise pour cible 2018. A Global Study of Attacks on Schools, Universities, their Students and Staff, 2013-2017* (Étude mondiale sur les attaques ayant visé les écoles et les universités, ainsi que leurs étudiants et leurs employés, 2013-2017). New York, GCPEA.
- 54 UNESCO. 2018. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019. Migration, déplacement et éducation : bâtir des ponts, pas des murs*. Paris, UNESCO.
- 55 L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPPE), l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UILL), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP).





Secteur de  
l'éducation

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# De l'accès à l'autonomisation

## Stratégie de l'UNESCO pour l'égalité des genres dans et par l'éducation 2019-2025

*De l'accès à l'autonomisation : Stratégie de l'UNESCO pour l'égalité des genres dans et par l'éducation (2019-2025) s'appuie sur l'engagement de longue date de l'UNESCO en faveur de l'égalité des genres. Alignée sur le Programme 2030, la stratégie orientera les programmes de l'Organisation, son action et l'allocation des ressources. Elle énonce notre vision d'un monde où l'égalité des genres est atteinte, garantissant à chacun – filles et garçons, homme ou femme – l'égalité des droits et des chances en matière d'autonomisation, ainsi que les moyens de façonner leur vie et leur avenir.*

